

The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System <u>Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent</u>

2011 - AVIS AUX NAVIGATEURS Nº 18

RÉGION MAISONNEUVE SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Communications Radio

Nous désirons aviser les navigateurs qu'ils doivent assurer une veille d'écoute sur la fréquence qui leur est assignée lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur d'un secteur de contrôle du trafic de la Voie maritime ainsi que la fréquence de l'écluse lorsqu'ils se trouvent dans les environs d'une écluse, tel qu'indiqué dans le Manuel de la Voie maritime, section Pratiques et procédures, Partie IV – Radio Communications ainsi que la section Transit des navires et leur équipement – Renseignements généraux sur les transits, partie no 3 – Communications dans les écluses.

Pendant le transit dans les écluses, les navires doivent écouter la voie 13 ou la voie 17 ainsi que la voie du centre de contrôle approprié (14, 12 ou 11) en cas d'un appel d'urgence provenant d'une station de la Voie maritime.

Région Maisonneuve Le 2 novembre 2011

The St. Lawrence Seaway Management Corporation Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Tél: (905) 641-1932 Fax: (905) 641-5721